



Sinistre subit lors d'une réparation dans un garage automobile

Par **segojero**, le **05/04/2008** à **00:51**

Bonjour,

Suite à un accrochage que j'ai eu lors d'un déplacement professionnel, j'ai déposé ma voiture dans un garage volkswagen pour changement du feu arrière et réparation du parechoc arrière mercredi matin 2 avril pendant trois jours. Je l'ai récupéré vendredi 4 avril.

Une fois rentrée chez moi je me suis rendu compte que le garage avait rayé tout le côté gauche et l'arrière : micro-rayures, en la nettoyant certainement. Comment faut-il procéder pour obtenir réparation ?

C'est l'assurance de ma société qui a pris en charge les réparations du feu et parechoc. Mais pour ce nouveau sinistre, qui va prendre en charge les réparations étant donné que c'est la garage qui est fautif ?

Cordialement

Par **jeetendra**, le **08/04/2008** à **13:11**

bonjours, c'est [fluo]le garagiste qui est en principe responsable[/fluo], y a t'il eu un document de reception du vehicule par le garagiste qui vous a été remis, avez vous mentionné l'etat exact du vehicule, il y a beaucoup de litiges à ce propos, cordialement